

ETUDIANT·E·S L.AS 1 D'UT3 : REORIENTATION OU POURSUITE D'ETUDES EN L2 (Février 2023)

SCUIO-IP ORIENTATION



La validation de votre année de L1 est subordonnée à vos résultats. L'entrée en MMOP est conditionnée par la validation de l'année L1 en 1^{ère} session et par les listes de classement établies par le jury à l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} groupe d'épreuves et ce dans la limite des numerus apertus.

La clôture de la saisie des vœux sur Parcoursup est le 9 mars 2023.

→ **Il est donc indispensable d'anticiper les démarches pour votre poursuite d'étude.**

Dès à présent, vous devez obligatoirement candidater sur Parcoursup dans la ou les formation(s) de votre choix (excepté en PASS et en L.AS 1). Il est souhaitable que ces vœux soient motivés.

A noter que la phase complémentaire de Parcoursup se déroulera du 15 juin au 12 septembre. Cela vous permettra de formuler, si nécessaire, de nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

Votre seconde chance d'accès à MMOP ne sera possible qu'après validation d'une L2 (120 ECTS) ou d'une L3 (180 ECTS).

En fonction de vos résultats, vous rencontrerez les situations suivantes

VOTRE L.AS 1 N'EST PAS VALIDÉE

▶ **Votre L.AS 1 n'est pas validée, vous n'avez pas passé ou pas validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP.**

Vous pouvez redoubler la L1 dans votre mention de licence, mais pas en L.AS. Après obtention de la L1, vous pourrez passer l'option santé en L2. Vous devrez avoir validé l'option santé et la L2 pour tenter d'accéder à MMOP une 1^{ère} fois.*

▶ **Votre L.AS 1 n'est pas validée, vous avez validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP.**

Vous conservez l'option santé acquise. Vous pouvez redoubler la L1 dans votre mention de licence, mais pas en L.AS. Après obtention de la L1 et de la L2, vous pourrez tenter votre 1^{ère} chance d'entrer en MMOP en L2.*

**Si cela est nécessaire et si vous le souhaitez, vous pourrez tenter votre 2^{nde} chance en L3.*

VOTRE L.AS 1 EST VALIDÉE

▶ **Votre L.AS 1 est validée, vous avez validé l'option santé et vous avez candidaté à l'accès MMOP sans être admis.**

Vous pouvez poursuivre en L2 (sans option santé) de votre mention de licence. Après obtention de la L2, vous pourrez tenter votre 2^{ème} chance d'entrer en MMOP.

▶ **Votre L.AS 1 est validée, vous avez validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP.**

Vous conservez l'option santé acquise et vous pouvez poursuivre en L2 de votre mention de licence. Vous devrez avoir validé la L2 pour tenter d'accéder à MMOP une 1^{ère} fois.*

▶ **Votre L.AS 1 est validée, vous n'avez pas validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP.**

Vous pouvez poursuivre en L2 de votre mention de licence et vous devez suivre l'option santé. Après obtention de la L2 et de votre option santé, vous pourrez tenter votre 1^{ère} chance d'entrer en MMOP.*

Pour toute question et conseil pour ces démarches,
le SCUIO-IP est à vos côtés.

Vous pouvez nous contacter : scuio.accueil@univ-tlse3.fr



SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'Information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle